



Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille

DIRECTION DES SOINS - HÔPITAUX SUD
FICHE DE POSTE

CADRE de SANTE - PCI NUIT

1. LIEUX D'EXERCICE

L'ensemble des services des Hôpitaux Sud : Hôpital Sainte Marguerite et Hôpital Salvator.

2. LIENS HIERARCHIQUES

- Les cadres de santé de nuit travaillent sous l'autorité hiérarchique de la Direction des soins.
- Les cadres de santé de nuit exercent leur autorité sur l'ensemble des professionnels paramédicaux travaillant de nuit au sein de l'établissement.

3. LIENS FONCTIONNELS

- Directeur de garde.
- Cadres de santé et cadres supérieurs de santé des pôles.
- Personnels médicaux et paramédicaux, administratifs et logistiques.
- Les équipes de sécurité, les services de police et les prestataires extérieurs.

4. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Nombre de lits installés : 274

Moyenne des effectifs présents la nuit par grade :

IDE: 20 agents

AS: 18 agents

POOL: 6 agents

▪ **Pôle de Psychiatrie Universitaire**

- Six services de psychiatrie adulte de secteur desservant les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Marseille.
- Deux services de psychiatrie infanto-juvénile, dont une unité Mère-enfant :
Pour les enfants de 0 à 12 ans, hôpital Sainte Marguerite et pour les adolescents hôpital Salvator.
Gestion spécifique par le cadre de santé de jour.

▪ **Pôles médico-chirurgicaux**

- 1 service de rhumatologie et deux services de chirurgie orthopédique.
- Trois unités à orientation gériatrique : SSR 1 et 2, médecine. À noter que les plannings des agents de nuit sont gérés par les trois cadres de santé de jour.

- **Caisson hyperbare**

L'hôpital assure une prise en charge des accidents 24h/24h -365 jours par an.

5. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE CONTEXTE D'EXERCICE

5.1 Horaires de travail :

- 20h-6h (nuit de 10 heures).
- Présence toutes les nuits y compris week-end et jours fériés.

5.2 Outils de travail :

- Le bureau des cadres se trouve au rez de chaussée du bâtiment central : permanence des cadres infirmiers.

Matériel : 2 téléphones (DECT), 2 PC, un fax, une imprimante, un photocopieur, une imprimante-scanner à l'étage de la direction.

6. LES MISSIONS ET ACTIVITES

6.1 Missions générales :

- Assurer la permanence et la continuité des soins par la gestion des plannings des personnels des unités de soins en lien avec les cadres de santé et cadres supérieurs des pôles ainsi que le cadre supérieur de la Direction des soins.
- Répondre aux problématiques du site et à leur prise en charge par une activité de veille, de garde et d'alerte si nécessaire.
- Les cadres de santé de nuit sont chargés d'encadrer l'ensemble des équipes soignantes de nuit des Hôpitaux Sud, de les accompagner dans toutes les situations le nécessitant.
- Ils sont garants de l'application des procédures administratives et soignantes dans le cadre de la réglementation.

6.2 Activités des cadres de nuit :

- Les cadres de nuit organisent l'ensemble des activités paramédicales : qualité des soins, ressources humaines et matérielles, gestion des patients et de leurs familles.
- En cas de nécessité, ils peuvent s'appuyer pour l'ensemble des missions sur l'autorité et la responsabilité du directeur de garde. Ils peuvent être amenés à entrer en relation avec le ou les médecins de garde, les services des urgences de l'APHM, la PCI psy à la Conception.

6.3 Gestion des ressources humaines :

- Gestion et suivi des plannings Agiletime des agents selon la répartition des UF.
- Management des équipes, gestion du présentisme et l'absentéisme des personnels.
- Mise en place d'une relation d'écoute auprès des personnels de nuit et transmission des difficultés éventuelles rencontrées aux cadres concernés et/ou à la Direction des soins.
- Évaluation des besoins en formation et accompagnement du projet de formation des agents.
- Contrôle de la prise en charge soignante de la totalité des patients et régulation des affectations du personnel si nécessaire.

- Information des cadres de jour de situations significatives et utiles pour réajustements éventuels.
- Réalisation des évaluations annuelles des agents de nuit en collaboration avec le cadre supérieur de santé concerné.
- Accueil et intégration des nouveaux personnels de nuit.
- Rencontre et information des stagiaires « étudiants IFSI ».
- Contribution à l'information des professionnels sur les projets et l'évolution de l'établissement.
- Information du personnel des nouvelles organisations et des procédures institutionnelles et contrôle de leur application.
- Assure la traçabilité et le suivi des outils dans le dossier partagé *SudDirSoins* (D2 N10 : Tableau de gestion de l'absentéisme, tableau de remplacement, de recensement des agents de nuit à Cassiopée, planning journalier des différents secteurs d'activités de soins...)

6.4 Organisation de la prise en charge des patients :

- En cas de nécessité, réajustement des affectations du personnel, afin d'assurer la continuité des soins et la sécurité des patients.
- Participation à la prise en charge des patients et accompagnement de leur famille lors de situations complexes.
- Évaluation de charges de travail dans les unités.
- Si besoin, appel au Directeur de garde, médecin de garde, la police, la sécurité...

6.5 Communication, relation, représentation :

- Rencontre de l'ensemble des services de l'établissement et transmissions.
- Gestion de la messagerie Outlook : transmissions, informations...
- Transmissions quotidiennes : dossier partagé *SudDirSoins* D4 N3 et courriels à l'encadrement concerné.
- Rédaction et transmission de rapports circonstanciés.
- Participation aux réunions mensuelles de la Direction des soins et aux réunions de la Direction des Hôpitaux Sud (1 à 2 cadres pour l'équipe).
- Participation à l'élaboration du rapport d'activité de la direction des soins.
- Participation aux groupes de travail du site et institutionnels.

6.6 Projet et démarche institutionnelle :

- Participation à la démarche de gestion des risques et de déclaration des événements indésirables.
- Participation à la mise en œuvre et au suivi de la démarche qualité.
- Démarche de certification : groupes de travail.

6.7 Activité de veille, garde et alerte :

- Déplacement chaque nuit dans les services sur l'ensemble de l'établissement.
- Soutien et accompagnement des personnels sur les mouvements des patients (Logiciel Pastel).
- Soutien aux équipes et déclenchement des procédures administratives en cas d'hospitalisation en service psychiatrique (SDRE, SPDT, SPDTU, SPPI).
- En cas d'évènement grave, indésirable, relatif aux patients, relatifs aux personnels, relatif au site le cadre déclenche une alerte.

7. LES COMPETENCES ET APTITUDES

7.1 Formation et expérience requise :

- Diplôme de cadre de santé.
- Expérience d'encadrement souhaité (de 3 à 5 ans).
- Connaissance des procédures en vigueur : institutionnelles, administratives.
- Connaissance de l'informatique indispensable.
- Connaissance de l'établissement.

7.2 Aptitudes et capacités :

- Capacité à analyser les situations et à prendre les décisions utiles et nécessaires.
- Sens des responsabilités et de la communication.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à gérer le stress et à dédramatiser les situations.
- Capacité à gérer les conflits.
- Capacité relationnelle pour pouvoir s'adapter aux différents intervenants.
- Capacité à se positionner vis-à-vis du personnel en qualité de cadre de santé dans le respect des valeurs du service public.
- Aptitudes au rythme de nuit.